ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan social Verrallia

Question écrite n° 31771

Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance, sur le plan social annoncé par Verrallia, leader de l'emballage en verre, au troisième rang mondial. Verrallia exploite 32 sites dans 11 pays dont 6 en France : à Albi, à Pont-Sainte-Maxence, à Lagnieu, à Châteaubernard, dix usines qui maillent le territoire, au plus près des productions viticoles, une verrerie pour le Champagne, une pour le bordelais, une pour le Cognac, une pour le Saumur. Un plan de licenciements prévoit la suppression de près de 200 emplois en France : à Châteaubernard où une fermeture de four est programmée et dans le Lot. La fédération CGT du verre et de la céramique avance des propositions concrètes pour redynamiser la filière. Après l'instrumentalisation politique du dossier Verrallia par nombre de responsables politiques de premier plan, le syndicat CGT attend un engagement politique fort pour la défense des activités de Verrallia en France et demande à être reçu et entendu. Aussi, il lui demande quelles suites le Gouvernement entend apporter à cette attente.

Texte de la réponse

Les services du ministère de l'économie, des finances et de la relance et du ministère du travail ont suivi la restructuration conduite par Verallia avec la plus grande attention. Des députés avaient été reçus à Bercy, aux côtés des organisations syndicales de l'entreprise, dont la CGT, le 31 août dernier par le délégué interministériel aux restructurations d'entreprises. Ils ont été de nouveau reçus le 13 janvier 2021 au ministère. En France, Verallia fait face au recul du marché des vins tranquilles et au ralentissement des exportations de vins. A ces difficultés conjoncturelles, qui entrainent mécaniquement des surcapacités, s'ajoutent des difficultés structurelles. Depuis plusieurs années, l'absence de réorganisation de la production au sein de Verallia, a conduit certains acteurs de l'agro-alimentaire ou du monde des vins et spiritueux, à se tourner vers des verriers étrangers plus compétitifs, opérant dans les pays limitrophes (33 % d'imports sur le marché français en 2019). Dans ce contexte, Verallia souhaite réorganiser son outil industriel pour répondre à l'évolution du marché, retrouver des gains de productivité, conquérir de nouvelles parts de marché et recréer de l'emploi. La France demeure un marché stratégique pour le groupe, et le Gouvernement veillera avec une attention particulière au niveau d'activité et au nombre d'emplois. Ce sont en effet les emplois de travailleurs qui ont démontré, au fil de l'histoire du site, tout leur savoir-faire et leur professionnalisme, participant ainsi au succès du groupe et au dynamisme du territoire cognaçais. Depuis 2016, Verallia a investi 262 M€ dans ses usines verrières en France, dont 15 M€ pour la reconstruction de l'un de ses fours sur le seul site de Cognac en 2020. Les services du ministère du travail, ont veillé à garantir le meilleur accompagnement des salariés concernés par le plan de restructuration, et ont demandé à l'entreprise de proposer des améliorations sur les mesures d'accompagnement. Des postes concernés par le plan social sont actuellement non pourvus, ce qui conduit à réduire d'autant l'impact humain et social du plan. De plus, Verallia a annoncé la création de 52 postes sur le site de Cognac, qui ont également pour effet d'atténuer les effets du plan social. A ce jour, des solutions de reclassement ont été trouvées pour 130 salariés sur 150 concernés par le plan. Le Gouvernement sera vigilant à la tenue des engagements de Verrallia pour trouver une issue positive aux 20 salariés restants concernés par le

plan de restructuration ainsi qu'à ses conditions sociales.

Données clés

Auteur : M. Jérôme Lambert
Circonscription : Charente (3e circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31771
Rubrique : Emploi et activité
Ministère interrogé : Économie, finances et relance
Ministère attributaire : Industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 août 2020, page 5372
Réponse publiée au JO le : 19 janvier 2021, page 529